

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 989

Artikel: Dans son bon droit
Autor: Overbeck, A.E. von
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans son bon droit

Dans la *Feuille des avis officiels* du canton de Vaud, du 16 mars 1990, on peut lire:

Règlement du 2 mars 1990 modifiant celui du 28 décembre 1979 d'application de la loi du 10 décembre 1956 sur le notariat.

Art. 41. — Les examens d'admission au stage sont divisés en 2 séries, la 2^e série étant elle-même subdivisée en 2 sections.

Avant de se présenter aux examens, le candidat doit avoir suivi, à l'Université de Lausanne, les cours suivants: (suit une liste de cours de droit, d'économie

politique et d'éléments de comptabilité). Art. 44. — Les licenciés en droit de l'Université de Lausanne sont admis au stage lorsqu'ils ont obtenu du doyen l'autorisation de soutenance de thèse prévue par le règlement de la Faculté de droit.

Sans doute, l'avenir du notariat vaudois serait-il mis en cause, et la sécurité des transactions compromise, si un candidat au stage de notaire avait appris le droit civil suisse à Fribourg, ou les libertés publiques à Neuchâtel, ou encore la comptabilité dans une école de commerce.

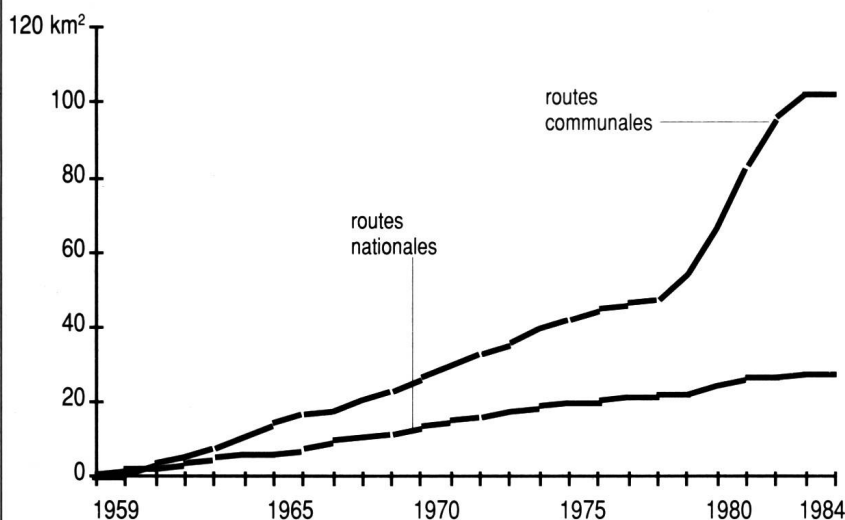
Prof. A.E. von Overbeck
P.S. Il ne s'agit pas d'une réminiscence historique, la date de la *Feuille des avis officiels* est bien le 16 mars 1990.

EN BREF

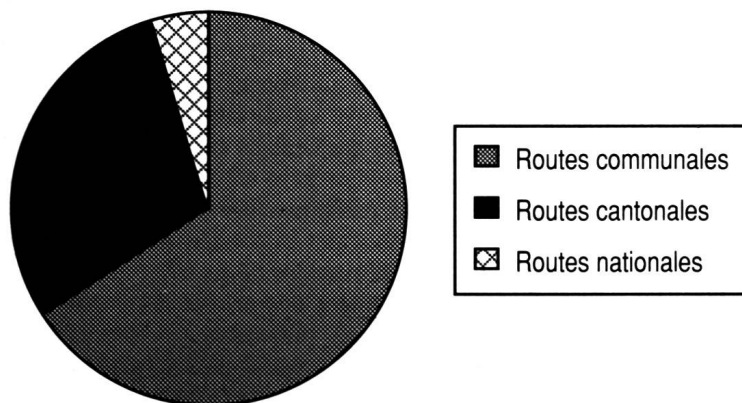
● La section de Suisse centrale de l'Action nationale a changé de nom et la section argovienne s'apprête à le faire. Le parti suisse se prononcera en juin. Le nom actuel semble ne plus convenir parce qu'il donne une idée trop négative du parti. Nouveau titre envisagé: Les démocrates suisses.

● La société de Banque Suisse (SBS) estime à 65 millions le nombre de feuilles de papier économisées chaque année grâce à l'abandon des copies internes d'avis de crédit et de débit et de relevés de compte. Ils sont désormais conservés sur des support de données électroniques.

Augmentation de la surface des routes communales et des autoroutes, depuis 1959



Surface approximative occupée par les routes nationales, cantonales et communales, en 1984



Arithmétique routière

(réd) Dans le débat qui s'est engagé sur les surfaces utilisées par les transports routiers, à l'occasion des votations de ce week-end, M. Pierre Payot, de Lausanne, nous propose de publier les graphiques ci-contre (exécutés par la rédaction sur la base des indications contrôlées de notre correspondant).

Le graphique du haut nous montre l'augmentation de la surface occupée par les routes nationales et communales, y compris les chemins d'améliorations foncières depuis 1959 (à cette date, il y avait 40 km de routes nationales, 17'415 km de routes cantonales et 38'377 km de routes communales. Ces chiffres sont aujourd'hui de 1359 km de routes nationales, 18'370 km de routes cantonales et 51'197 km de routes communales). Nous constatons que depuis le début de la construction des autoroutes, celles-ci ont «mangé» nettement moins de mètres carrés que les routes communales... Le graphique du bas compare les surfaces dévolues à la circulation et occupées par des routes nationales, cantonales et communales (y compris les chemins d'améliorations foncières), en 1984.

A partir de 1985, la méthode de calcul a changé, rendant une comparaison avec les années précédentes difficile en ce qui concerne les routes communales.

Ces deux graphiques illustrent des tendances, sur la base de valeurs moyennes.

Sources: Annuaire statistique suisse, Office fédéral de la statistique, Office fédéral des routes.